

QUE FAIRE APRÈS

LE 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



QUE FAIRE APRÈS

LE 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, octobre 2024

Rédaction: Service de l'enseignement secondaire

Service de l'enseignement fondamental

Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques

Service de coordination de la Maison de l'orientation Service de l'intégration et de l'accueil scolaires

978-2-49673-360-0

Layout: Service presse et communication

www.men.lu

ISBN:



Chers parents,

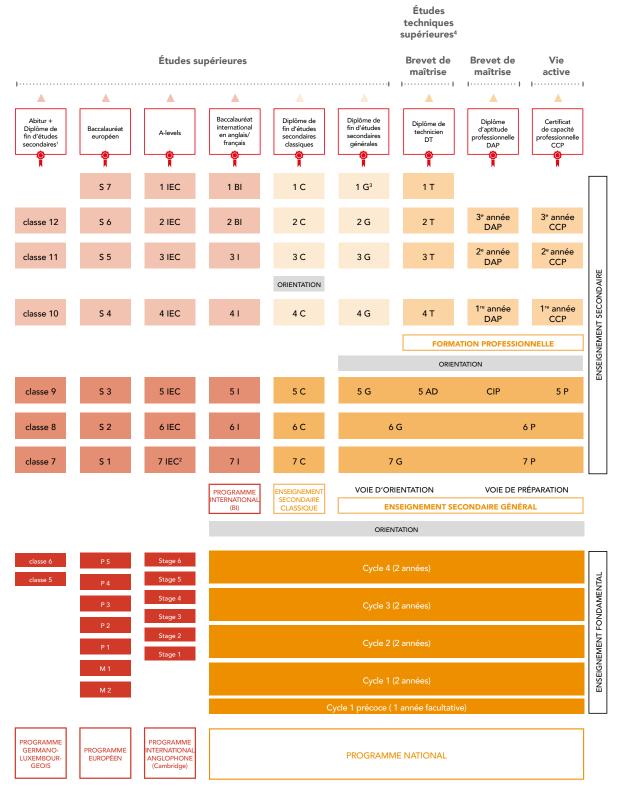
Votre enfant vient d'entamer une étape importante de son parcours scolaire: le passage de l'école fondamentale au lycée. Cette transition s'accompagne probablement de sentiments d'impatience, d'excitation ou d'incertitude.

Vous vous posez sans doute de nombreuses questions : Qui décide de l'orientation de mon enfant? Comment est prise la décision d'orientation concernant l'ordre d'enseignement? Quels éléments sont pris en compte pour déterminer l'ordre d'enseignement le mieux adapté à mon enfant? Que puis-je faire en cas de désaccord avec la décision d'orientation? Quelle est la procédure d'inscription dans un lycée?

La brochure « Que faire après le 4° cycle de l'école fondamentale? » vise à donner des réponses aux questions les plus courantes qui se posent dans le contexte de la procédure d'orientation. En outre, l'enseignant de votre enfant ainsi que le personnel du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous assister au mieux, afin d'assurer que votre enfant démarre ses études secondaires dans l'ordre d'enseignement qui correspond le mieux à ses talents, souhaits et intérêts.

Claude Meisch Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS



¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales.

^{&#}x27;ajplome de în d'études secondaires classiques et diplome de în d'études secondaires generales.

2 Înternational English Classes

3 Sy ajoute l'année terminale (15GED) à la section de la formation de l'éducateur.

4 via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

QUE FAIRE APRÈS LE 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE	.29
1. LA FORMATION MENANT AU DIPLÔME DE TECHNICIEN (DT)	30
2. LA FORMATION MENANT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)	30
3. LA FORMATION MENANT AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (CCP)	31
IV. LES AIDES ET CONSEILS	.33
1. LA MAISON DE L'ORIENTATION	34
2. LE CENTRE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES - CEPAS	34
3. LE SERVICE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES - SEPAS	34
4. LE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF	35
5. LA CELLULE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION	35
VI. LES LYCÉES ET LES INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	37

I. L'ORIENTATION DES ÉLÈVES À LA FIN DU 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



1. LA DÉCISION D'ORIENTATION

Votre enfant fréquente actuellement une classe du cycle 4. À la fin du cycle, il sera orienté vers une classe de septième de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général.

Tout au long du cycle 4, lors des échanges trimestriels et de la présentation des bilans intermédiaires, vous êtes informés par le titulaire de classe, en tant que représentant de l'équipe pédagogique, de l'évolution des apprentissages de votre enfant. Vous pourrez ainsi formuler votre avis en toute connaissance de cause à la fin du cycle 4.

L'orientation de l'élève se fait sur la base d'une décision d'orientation formulée d'un commun accord par les parents et le titulaire de classe au cours d'un entretien d'orientation au troisième trimestre du cycle 4.2.

La **décision d'orientation** est actée et signée par les parents et le titulaire de classe. Elle donne droit à l'admission à l'une des classes suivantes :

- classe de septième de l'enseignement secondaire classique 7 C ;
- classe de septième de l'enseignement secondaire général de la voie d'orientation 7 G ;
- classe de septième de l'enseignement secondaire général de la voie de préparation 7 P.

Les parents inscrivent leur enfant dans le lycée de leur choix en respectant l'ordre d'enseignement acté dans la décision d'orientation.

Une décision d'orientation vers une classe 7 C donne également accès à une classe 7 G. Une décision d'orientation à une classe 7 G donne également accès à une classe 7 P.

Attention : Les élèves du cycle 4.2 peuvent se porter candidats pour une admission dans les écoles internationales publiques lors de la période d'inscription prioritaire du 1^{er} au 15 mars. L'acceptation définitive ne pourra se faire qu'après réception de la décision d'orientation fin mai/début juin. Veuillez noter que l'admission dans les écoles internationales se fait sur dossier. Pour l'accès à l'enseignement international (Cambridge et International Baccalaureate) l'élève doit avoir en plus réussi aux tests d'entrée.

LA DÉCISION D'ORIENTATION SE FONDE SUR PLUSIEURS ÉLÉMENTS :

- les **résultats de l'évaluation des apprentissages** de votre enfant, consignés dans les bilans intermédiaires et le bilan de fin de cycle ;
- votre avis sur l'orientation de votre enfant ;
- les résultats de votre enfant aux épreuves communes: ces épreuves en allemand, français et mathématiques sont des épreuves nationales, identiques pour tous les élèves du pays; elles informent sur les performances de votre enfant par rapport à la moyenne nationale et sur le développement de ses compétences par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin du cycle 4;
- des **productions de votre enfant,** recueillies tout au long du cycle 4 et qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les informations recueillies par le psychologue, si vous avez opté pour son intervention. Pour plus d'informations sur les interventions psychologiques lors du passage fondamental secondaire, voir www.skil.lu.

2. LA COMMISSION D'ORIENTATION

QUE FAIRE SI LES PARENTS ET LE TITULAIRE DE CLASSE NE SONT PAS D'ACCORD SUR UNE DÉCISION D'ORIENTATION COMMUNE ?

Dans ce cas, la prise de décision est reportée à une commission d'orientation. Le titulaire de classe et les parents adressent conjointement au président de la commission d'orientation de la direction régionale concernée le formulaire actant le désaccord. Le titulaire transmet ensuite au président de la commission d'orientation les documents sélectionnés afin d'illustrer la progression de l'élève au cours du cycle 4.



Avant de prendre une décision d'orientation définitive, la commission d'orientation analyse les productions et les bilans intermédiaires de l'élève ainsi que ses résultats aux épreuves communes. Elle entend l'avis des parents, du titulaire de classe et, le cas échéant, du psychologue, et prend en considération les talents et les aspirations de l'élève.

Chaque membre de la commission dispose d'une voix aux délibérations. Le psychologue, ayant fait les tests cognitifs avec les élèves et qui intervient sur demande des parents, n'a qu'une voix consultative.

La décision de la commission d'orientation est définitive.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ORIENTATION SONT :

Membres permanents:

- le directeur de l'enseignement fondamental de la région concernée ;
- un enseignant du quatrième cycle de l'enseignement fondamental (qui n'a pas été concerné par l'orientation de l'élève);
- un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire classique en tant qu'enseignant-orienteur ;
- un professeur ou un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire général en tant qu'enseignant-orienteur ;
- un psychologue du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS).

Membres invités :

- les parents de l'élève ;
- le titulaire de la classe de l'élève ;
- le psychologue (avec voix consultative), si les parents ont opté pour son intervention.

3. L'INSCRIPTION AU LYCÉE







Le site www.mengschoul.lu, les sites internet des lycées et la brochure de l'offre scolaire sont aussi des sources précieuses d'informations.



La période d'inscription pour les classes de 7° a lieu au cours du mois de juin. Les inscriptions au lycée se font toujours dans la limite des disponibilités d'accueil du lycée choisi. Les dates exactes de la procédure d'orientation sont publiées dans les calendriers que vous trouvez sous https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/passage-enseignement-secondaire.html

Les adresses des lycées figurent à la fin de cette brochure.

COMMENT ET QUAND INSCRIRE MON ENFANT À UNE CLASSE DE 7^E ?

Pour vous permettre d'inscrire votre enfant au lycée, le titulaire de classe vous fera parvenir les documents suivants au cours du 6^e entretien individuel :

- la décision d'orientation :
- un formulaire de demande d'inscription ;
- le bilan de fin de cycle du cycle 4.

En plus, vous devrez vous procurer :

• un **certificat de résidence élargi** au nom du représentant légal (à demander auprès de votre administration communale ou à télécharger sur www.myguichet.lu) ou un certificat de résidence au nom de l'élève (à demander auprès de votre administration communale).

L'inscription en classe de 7° se fait en principe au mois de juin pour les lycées publics luxembourgeois et au mois de mars pour les écoles internationales publiques.



POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, VOUS NE POUVEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT QU'À UN SEUL LYCÉE.

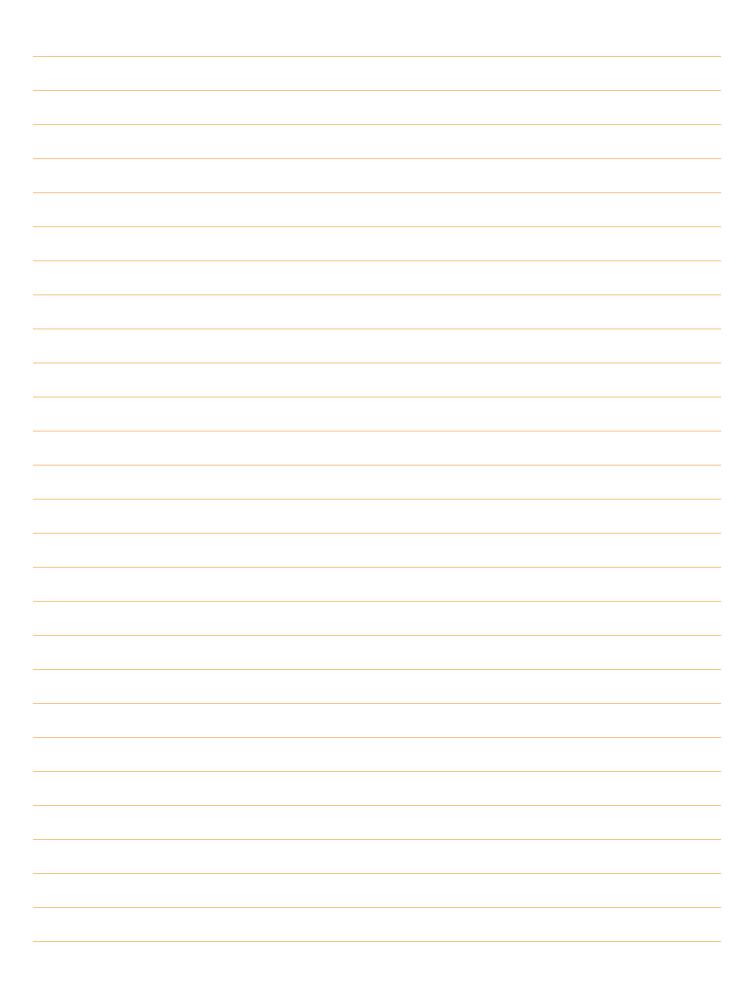
Vous serez informés en juillet si votre enfant est définitivement inscrit au lycée que vous avez choisi. Vous recevrez alors une confirmation écrite de la part du directeur du lycée qui vous communique :

- la date de la rentrée ;
- un dépliant pour commander les manuels gratuits via l'application mybooks.

Si les capacités d'accueil du lycée de votre choix ne permettent pas d'y inscrire tous les élèves, votre enfant sera orienté vers un autre lycée de votre région.

II. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE ET SECONDAIRE GÉNÉRAL





1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (ESC)

Durée	• 7 années
Finalités	 transmettre des connaissances générales dans des domaines comme les langues, les sciences humaines et sociales, les mathématiques et les sciences naturelles; préparer les élèves aux études supérieures et universitaires.
Structure	 classes inférieures (7 C - 5 C); classes supérieures (4 C - 1 C).
Diplôme	Diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux universités et aux instituts d'enseignement supérieur.

1.1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7 C, 6 C, 5 C

Enseignement secondaire classique (ESC)			
5 CL (latin et anglais)	5 CZH (chinois et anglais)	5 C (anglais)	
6 CL (latin)	6 CZH (chinois)	6 C (anglais)	
7 C			

L'élève orienté vers l'enseignement secondaire classique commence ses études en classe de 7 C. La langue d'enseignement pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et du cours de français enseignés en français.

En classe de 6 C, l'élève opte soit pour le latin (6 CL) ou le chinois (6 CZH), soit pour l'anglais (6 C). Le programme des autres disciplines reste cependant le même.

L'élève qui choisit le latin ou le chinois en classe de 6 C ne commence l'apprentissage de l'anglais qu'un an plus tard, en classe de 5 C.



À noter :

Les classes de l'enseignement secondaire classique sont offertes dans une multitude de lycées dont certains lycées dits « techniques » généraux. Plus d'infos sur mengschoul.lu

1.2. LES CLASSES SUPÉRIEURES : 4 C, 3 C, 2 C, 1 C

Les classes supérieures se composent :

- de la classe polyvalente (classe de 4 C) ;
- du cycle de spécialisation (classes de 3 C, 2 C, 1 C).

LA CLASSE POLYVALENTE (4 C)

Le programme de la classe polyvalente est le même pour tous les élèves sauf pour ceux ayant choisi le latin ou le chinois. Cette classe a notamment pour but d'orienter l'élève vers une des onze sections du cycle de spécialisation. La cellule d'orientation et d'intégration du lycée et les professeurs de la classe de 4 C assistent l'élève dans ce choix important. Une orientation vers l'enseignement secondaire général ou la formation professionnelle est également possible.

LE CYCLE DE SPÉCIALISATION (3 C, 2 C, 1 C)

Le cycle de spécialisation est constitué de onze sections (A, B, C, D, E, F, G, I, N, P, R). Toutes les sections ont en commun un enseignement de base qui est complété par des cours à option et des disciplines de spécialisation. Les cours à option peuvent varier d'un lycée à l'autre. Les disciplines de spécialisation caractéristiques de chaque section occupent une place importante dans les horaires.

Un certificat intermédiaire, qui mentionne la réussite de cinq années d'enseignement secondaire, est délivré à l'élève ayant réussi la classe de 3 C.

Le diplôme de fin d'études secondaires est délivré après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires. Il donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines.

LES SECTIONS DU CYCLE DE SPÉCIALISATION

Section A: langues vivantes

Section B: mathématiques - informatique
Section C: sciences naturalles - mathématiq

Section D: sciences économiques - mathématiques

Section E: arts plastiques

Section G: sciences humaines et sociales
Section I: informatique - communication
Section N: entrepreneuriat, finance et marketing
Section P: sciences cognitives et sciences humaines

Section R: politiques et développement durable



2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (ESG)

Durée	• 7 années
Finalités	 transmettre des connaissances générales dans des domaines comme les langues, les sciences humaines et sociales, les mathématiques et les sciences naturelles; préparer les élèves aux études supérieures et universitaires, au brevet de technicien supérieur ou au brevet de maîtrise.
Structure	 classes inférieures (7 G - 5 G, 7 P - 5 P, 5 AD); classes supérieures (4 G - 1 G) de l'ESG ou classes supérieures de la formation professionnelle.
Diplôme	 Diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux universités et aux instituts d'enseignement supérieur, au brevet de technicien supérieur et au brevet de maîtrise.

2.1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7 G, 7 P, 6 G, 6 P, 5 G, 5 AD, 5 P

Enseignement secondaire général (ESG)			
5 G	5 AD	5 P	
6 G		6 P	
7 G		7 P	
voie d'	prientation	voie de préparation	

L'élève orienté vers l'enseignement secondaire général commence ses études en classe de 7° générale de la voie d'orientation 7 G ou de la voie de préparation 7 P. Après trois années d'études, l'élève est orienté vers une des formations suivantes, qui ont chacune une durée et une finalité bien déterminées :

- classe supérieure de l'enseignement secondaire classique ;
- classe supérieure de l'enseignement secondaire général ;
- formation professionnelle;
- classe d'initiation professionnelle;
- ou autre classe adaptée aux besoins de l'élève.

À noter : L'accès au cours de base ou au cours avancé est déterminé par les résultats obtenus en classe de 7° générale de la voie d'orientation 7 G. L'élève est ainsi soutenu dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés et encouragé à progresser dans celles où il a des talents.

LES CLASSES INFÉRIEURES DE LA VOIE D'ORIENTATION

Aux classes inférieures de la voie d'orientation, les connaissances générales (langues, mathématiques, sciences humaines et sociales, sciences naturelles) de l'élève sont approfondies. La langue d'enseignement est l'allemand, sauf pour les mathématiques et le cours de français, qui sont enseignés en français. Il existe également des offres linguistiques particulières (voir pages 20-21) et une offre scolaire internationale (voir pages 25-27).

En classe de 6° générale d'orientation (6 G), les cours de langues (français et allemand) ainsi que les mathématiques sont enseignés à deux niveaux: en cours de base ou en cours avancé. Le choix de l'inscription dans un des deux cours se fait suivant le niveau de compétence de l'élève et l'avis d'orientation du conseil de classe. En classe de 5° générale d'orientation (5 G), l'anglais est également enseigné à deux niveaux.

Les classes inférieures ont aussi une mission d'orientation : elles mènent l'élève vers la voie de formation ou le métier qui correspond le mieux à ses intérêts et à ses capacités. Pour cette raison, les programmes comprennent des cours pratiques qui mettent l'élève en contact avec les différents métiers et professions. Cette orientation est complétée par des stages pratiques et des visites d'entreprises. La cellule d'orientation et d'intégration du lycée (voir p. 35) et les enseignants de l'élève assistent celui-ci dans cette procédure importante. À la fin de la 5º générale d'orientation, ou de la 5º générale d'adaptation, l'élève a accès soit à la formation professionnelle, soit aux classes supérieures de l'ESG et éventuellement aussi aux classes de l'ESC.

LES CLASSES INFÉRIEURES DE LA VOIE DE PRÉPARATION

Les classes inférieures de la voie de préparation accueillent les élèves qui, dans une ou plusieurs disciplines, n'ont pas atteint le socle de compétences visé à la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Elles préparent l'élève à un passage ultérieur à la voie d'orientation ou à une formation professionnelle. L'allemand, le français, les mathématiques, la culture générale, l'éducation physique et sportive et l'apprentissage pratique à l'atelier sont enseignés par modules répartis sur trois années d'enseignement. L'enseignement par modules permet à l'élève de progresser à son rythme et de capitaliser un maximum de modules pour la formation ultérieure envisagée. En fin de 6° générale de préparation (6 P), l'élève passe soit dans la classe de 5° générale de préparation (5 P), soit dans la 5° générale d'adaptation de la voie d'orientation (5 AD) si ses résultats le permettent.

À la fin de la 5° générale de préparation (5 P), l'élève a accès à la voie d'orientation, à la formation professionnelle visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), ou le certificat de capacité professionnelle (CCP) ainsi qu'à la classe d'initiation professionnelle (CIP) (voir pages 29 à 31).

Les classes de la voie de préparation ainsi que la classe de 5° générale d'adaptation se distinguent des classes de 7 G, 6 G, 5 G par l'importance accordée aux disciplines pratiques. Les mathématiques sont enseignées en allemand. Les langues enseignées sont l'allemand/le luxembourgeois et le français. Dans certaines classes, l'anglais est proposé en option.

Voir aussi les brochures : http://edulink.lu/csu8







2.2. LES CLASSES SUPÉRIEURES: 4 G, 3 G, 2 G, 1 G

Lors du passage des classes inférieures de l'enseignement secondaire classique ou général vers les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, l'élève choisit de poursuivre son éducation dans une des cinq divisions proposées.

Durée	4 années (5 années pour la section de la formation de l'éducateur)
Caractéristiques	 formation générale solide formations technique, théorique et pratique poussées avec pour but de préparer soit l'entrée dans la vie professionnelle, soit la poursuite d'études universitaires générales
Divisions	 administrative et commerciale artistique hôtelière et touristique professions de santé et professions sociales technique générale
Certification / Diplôme	 Certificat intermédiaire en cas de réussite de la classe de 3° (cinq années d'enseignement secondaire) Diplôme de fin d'études secondaires après réussite de l'examen de fin d'études secondaires

Quelle formation choisir?

Dans une société aussi diversifiée que la nôtre, tous les métiers ont leur importance. Nous avons besoin de métiers intellectuels autant que de métiers techniques ou manuels. Pour l'élève, il est important de choisir une formation qui correspond à ses intérêts et à ses capacités.

Certes, on ne peut pas demander à un très jeune élève de se fixer dès le début sur une profession. Cependant, il est important de jeter les bases pour son avenir et de lui faire découvrir ses capacités.

Le système scolaire luxembourgeois offre de nombreuses possibilités de formation dans l'enseignement secondaire classique et général. Aujourd'hui, il est possible de passer d'un type d'enseignement à un autre, mais connaître le plus tôt possible le type d'enseignement qui convient le mieux à l'élève constitue un grand avantage.

3. LES CLASSES DE SEPTIÈME DE L'ENSEIGNEMENT LUXEMBOURGEOIS

3.1. LES CLASSES DE 7^E DE L'ESC

Les élèves qui ont une recommandation pour suivre une classe de 7 C, peuvent suivre des cours en langue véhiculaire allemand ou français et des cours renforcés dans l'autre langue.

7 C	La classe de 7 C s'adresse aux élèves qui ont de bonnes ou de très bonnes bases dans la majorité des disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et des cours de français enseignés en français.
7 C ALLET (mise à niveau allemand)	La 7 C ALLET offre un programme identique à celui de la 7 C avec des leçons supplémentaires en allemand. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en allemand sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4 C.
7 C Français PLUS (mise à niveau français)	La 7 C Français PLUS offre un programme identique à celui de la 7 C avec des leçons supplémentaires en français. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en français sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4 C.
7 C-FR (français langue véhiculaire)	La 7 C-FR suit le même programme et la même progression que la 7 C mais la langue véhiculaire est le français, excepté pour le cours d'allemand où l'élève suit le programme luxembourgeois standard. À partir de la 4 C, l'élève suivra les cours réguliers dont la langue véhiculaire est le français pour toutes les disciplines, excepté l'allemand et l'anglais.

Si la classe ALLET, Français PLUS ou FR vous intéresse, vérifiez sur mengschoul.lu ou auprès du lycée de votre choix :

- si le lycée propose cette classe ;
- si votre enfant remplit les critères pour y être admis.

3.2. LES CLASSES DE 7^E DE L'ESG

LA VOIE D'ORIENTATION

Les élèves qui ont une recommandation pour suivre une classe de 7 G, peuvent suivre des cours en langue véhiculaire allemand ou français et des cours renforcés dans l'autre langue.

7 G	La classe de 7 G s'adresse aux élèves qui ont des bases moyennes ou de bonnes bases dans la majorité des disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et des cours de français enseignés en français.
7 G ALLET (mise à niveau allemand)	La 7 G ALLET offre un programme identique à celui de la 7 G avec des leçons supplémentaires en allemand. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en allemand sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4 G.
7 G Français PLUS (mise à niveau français)	La 7 G Français PLUS offre un programme identique à celui de la 7 G avec des leçons supplémentaires en français. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en français sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4 G.
7 G-FR (français langue véhiculaire)	La 7 G-FR suit le même programme et la même progression que la 7 G mais la langue véhiculaire est le français. Tous les cours sont enseignés en français sauf l'allemand où l'élève suit le programme luxembourgeois standard. L'élève poursuivra son parcours dans des classes supérieures où la langue véhiculaire est le français.
7 G-FR-ALE	La 7 G-FR-ALE suit le même programme et la même progression que la 7 G mais la langue véhiculaire est le français. Tous les cours sont enseignés en français sauf l'allemand qui suit une didactique « allemand langue étrangère ».

LA VOIE DE PRÉPARATION

7 P (générale de préparation)	Cette classe s'adresse aux élèves qui n'ont pas les bases nécessaires pour accéder à une classe de 7 G de la voie d'orientation et qui présentent des difficultés dans plusieurs disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception du cours de français.
7 PFR (français langue véhiculaire)	Les élèves qui sont plus à l'aise en français peuvent s'inscrire en 7 PFR qui offre le même programme que la 7 P mais dont la langue véhiculaire est le français, excepté pour le cours d'allemand.

Si une des classes ci-dessus vous intéresse, vérifiez sur mengschoul.lu ou auprès du lycée de votre choix :

- si le lycée propose cette classe ;
- si votre enfant remplit les critères pour y être admis.

3.3. ENSEIGNEMENT SELON UN CONCEPT PÉDAGOGIQUE PARTICULIER ESC/ESG

Concept musical	Dans les classes de 7° musicales, les cours de musique sont destinés aux élèves qui ont déjà suivi une formation au conservatoire, respectivement à l'école de musique. Dans les classes de 6° et de 5° musicales, l'horaire est adapté de sorte à y intégrer des cours de musique, contrairement aux classes traditionnelles de 6° et de 5°.	
Concept en langues	Dans ces classes qui suivent un programme luxembourgeois, la langue anglaise est introduite dès la classe de 7°.	
Concept en technologies de l'information et de la communication (TIC)	Dans le cadre du projet « Digital Classroom Lëtzebuerg », des classes entières ont été équipées de tablettes numériques afin de permettre un apprentissage sur mesure.	
Concept sportif	Des classes sports-études sont proposées au Sportlycée (SLL). Elles accueillent des élèves qui pratiquent un sport à haut niveau. Elles combinent un programme luxembourgeois avec des entraînements sportifs, en étroite collaboration avec les fédérations sportives. Plusieurs autres lycées proposent également des classes avec un concept adapté aux élèves sportifs. Informez-vous sur mengschoul.lu.	
Concept artistique	Dans les classes artistiques, les élèves peuvent bénéficier d'une activité artistique supplémentaire. Les élèves y sont encouragés à développer leur créativité de manière autonome et à mettre en avant leur talent.	
Concept scientifique	Les classes scientifiques permettent aux élèves intéressés d'éveiller la curiosité et de développer le goût pour les sciences par des sorties pédagogiques et des projets liés aux sciences naturelles.	

3.4. L'ÉLÈVE EN BESOIN D'APPUI

Le directeur de l'école secondaire décide de mesures d'appui ou d'aménagements raisonnables dont peut profiter l'élève qui risque l'échec en fin d'année. De même, il est possible de profiter d'un plan individualisé pour ensuite pouvoir accéder à différentes formations.

L'appui peut être de trois natures différentes :

- le cours d'appui obligatoire ;
- le cours d'appui facultatif ;
- l'appui dispensé par un élève des classes supérieures.

En appui obligatoire, l'élève a plusieurs possibilités.

Il peut se voir proposer :

- des travaux à réaliser à domicile ;
- des études surveillées au lycée ;
- des cours de méthodes d'apprentissage ;
- des cours de remédiation, de mise à niveau ou d'approfondissement ;
- des mesures de remédiation ou d'approfondissement individualisées organisées au lycée;
- des activités pédagogiques extrascolaires.

L'élève est obligé de participer au cours d'appui obligatoire avec une présence régulière et la réalisation des travaux imposés.

L'appui facultatif consiste en :

- la participation à des cours de répétition, de mise à niveau ou d'approfondissement;
- l'inscription à des études surveillées.

L'élève qui s'absente de ce cours sans motif valable et refuse de s'investir peut en être exclu.



3.5. ENSEIGNEMENT D'ADAPTATION POUR LES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS

Classes d'accueil

Une classe d'accueil est une classe qui regroupe au sein d'une même classe des élèves nouvellement arrivés, qui n'ont pas les connaissances suffisantes pour intégrer une classe d'insertion ou une classe d'adaptation. Ils y suivent des cours intensifs de français et y sont initiés à la langue et culture luxembourgeoises. Toutes les disciplines sont enseignées en français et il n'y a pas d'enseignement de l'allemand. Le programme et les cours sont différenciés en fonction des connaissances et compétences de l'élève.

Classes d'insertion

Une classe d'insertion est une classe qui regroupe au sein d'une même classe des élèves nouvellement arrivés qui ont le niveau de la voie d'orientation en mathématiques et dans les matières non-linguistiques. Ils y suivent le programme scolaire régulier ainsi qu'un enseignement intensif de la langue française ou de la langue allemande.

IL EXISTE TROIS TYPES DE CLASSE D'INSERTION

(1) apprentissage intensif du français - voie d'orientation (GIF)

Cette classe s'adresse à un élève qui a le niveau de la voie d'orientation en mathématiques et dans les autres matières non-linguistiques mais peu ou aucune connaissance du français. Cette classe permet à l'élève de suivre des cours intensifs de français et d'être initié à la langue et à la culture luxembourgeoises. Toutes les disciplines sont enseignées en langue française. Il n'y a pas d'enseignement de l'allemand.

(2) francophone apprentissage intensif de l'allemand - voie d'orientation (GIA)

Cette classe s'adresse à un élève qui a le niveau de la voie d'orientation en mathématiques, en français et dans les autres matières non-linguistiques mais que peu ou aucune connaissance de l'allemand. Cette classe permet à l'élève de suivre des cours intensifs d'allemand. Toutes les autres disciplines sont enseignées en français.

(3) francophone - voie de préparation (PFR)

Cette classe s'adresse à un élève qui a le niveau de la voie de préparation en mathématiques et des connaissances suffisantes en français pour pouvoir suivre l'enseignement dans cette langue. L'élève y est initié à la langue et culture luxembourgeoises. Il n'y a pas d'enseignement de l'allemand. L'enseignement par modules permet à l'élève d'avancer à son rythme.

Pour plus d'informations, conseils et recommandations en matière d'orientation pour élèves nouvellement arrivés, veuillez vous adresser au :



Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)

38, rue Philippe II 2340 Luxembourg Tél. : (+352) 247-76570

4. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE

4.1. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

Au Luxembourg, six lycées publics proposent une offre scolaire européenne qui suit les programmes officiels des écoles européennes (voir www.edulink.lu/n13d sur les écoles européennes agréées).

Les élèves sont orientés selon leurs compétences linguistiques dans l'une des sections proposées – section francophone, section anglophone ou section germanophone. À part les cours de langues, la plupart des matières sont enseignées dans la langue de la section (L1).

Dès la première année du primaire (P1), les élèves étudient une langue 2 (L2), choisie entre l'allemand, l'anglais ou le français, différente de la L1. L'étude de cette langue se poursuit jusqu'au baccalauréat. Certaines matières du secondaire sont enseignées dans cette langue.

L'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue d'intégration est obligatoire de la P1 à la troisième année du secondaire (S3).

L'étude d'une troisième langue (L3) commence en première année du secondaire (S1). L'étude d'une quatrième langue est possible en option à partir de la quatrième année du secondaire (S4). Une cinquième langue est possible à partir de la sixième année du secondaire (S6).

Les classes mènent au baccalauréat européen, reconnu en Europe et à l'international.

École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette	www.eide.lu
École internationale de Junglinster / Lënster Lycée International School	www.llis.lu
École internationale Edward Steichen / Lycée Edward Steichen Clervaux	www.lesc.lu
École internationale de Mondorf-les-Bains	www.eimlb.lu
École internationale Mersch Anne Beffort	www.eimab.lu
École internationale Gaston Thorn	www.eigt.lu

Il existe également deux écoles européennes qui se répartissent les langues de l'Union européenne. Elles sont destinées en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter leur site Internet : www.euroschool.lu; www.eel2.eu.

4.2. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Le cursus du Baccalauréat International® (IB) est proposé en français ou en anglais. Le tronc commun, particulièrement complet, encourage les élèves à appliquer leurs connaissances et compétences. Il se compose de trois éléments :

- la théorie de la connaissance (réflexion sur la nature de la connaissance et sur comment nous connaissons ce que nous affirmons connaître);
- le mémoire (recherche personnelle et indépendante) ;
- le programme créativité, action, service (réalisation d'un projet impliquant ces trois concepts).

Le programme d'études comprend également six groupes de matières (études en langue et littérature ; acquisition de langues ; individus et sociétés ; sciences ; mathématiques ; arts) dans lesquels les élèves choisissent les cours qui les intéressent. Cette formule permet aux élèves de bien se préparer aux études envisagées dans le supérieur.

Le baccalauréat international est reconnu en Europe et à l'international. Le réseau des écoles IB dans le monde compte plus de 4500 établissements scolaires (voir www.ibo.org).

Pour plus d'informations sur l'offre, veuillez consulter les sites Internet des écoles.

	Athénée de Luxembourg (BI en anglais)	www.al.lu
ź. 1 tr	Lycée Mathias Adam (Bl en français)	www.lyma.lu
Établissements publics	Lycée technique d'Ettelbruck (BI en français)	www.ltett.lu
	Lycée technique du Centre (BI en français)	www.ltc.lu
É. 11	Fräi-ëffentlech Waldorfschoul asbl (BI en français)	www.waldorf.lu
Établissements privés	International School of Luxembourg asbl (BI en anglais)	www.islux.lu

4.3. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE)

Il est possible de suivre un cursus complet, tel que proposé par le Cambridge Assessment International Education, dont le réseau compte plus de 10 000 écoles dans 16 pays (voir www.edulink.lu/wk9l).

La langue de travail est l'anglais : ce cursus est donc réservé à des élèves anglophones confirmés. Le choix des cours est laissé à l'élève qui doit se décider en fonction de ce qu'il envisage pour ses études supérieures. L'équipe enseignante l'aide à construire son projet en fonction de ses capacités et de ses ambitions.

Les examens se situent à deux moments de la scolarité. Le premier, l'IGCSE (*International General Certificate of Secondary Education*), a lieu entre 14 et 16 ans selon le niveau de l'élève. Le deuxième, l'*Advanced Level*, a lieu pendant les deux années qui clôturent le cycle secondaire.

Le programme, typique des pays du Commonwealth, est particulièrement bien adapté aux universités anglo-saxonnes.

Établissement public	International School Michel Lucius	www.lml.lu
Établissement privé	St. George's International School	www.st-georges.lu

4.4. L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

L'établissement d'enseignement Vauban, École et Lycée français de Luxembourg est homologué par le ministère de l'Éducation nationale français. Il fait partie du réseau des établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger, l'AEFE. Il prépare les élèves au baccalauréat des séries Littéraire (L), Économique et sociale (ES), Scientifique (S) et Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Il propose également deux cursus d'enseignement renforcé en allemand et en anglais: les sections européennes et les sections internationales.

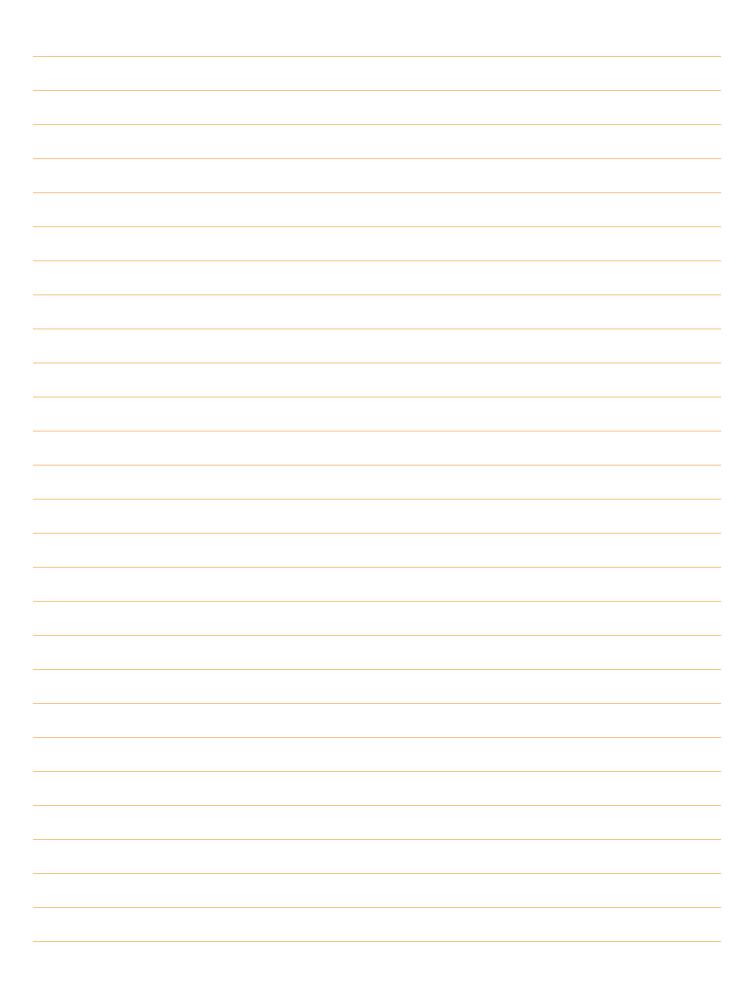
L'École privée Notre-Dame Sainte-Sophie offre les classes du collège français.

Vauban, École et Lycée français de Luxembourg	www.vauban.lu
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie	www.saintesophie.lu

4.5. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS

Le Schengen-Lyzeum Perl propose une offre binationale et transfrontalière. Son offre scolaire combine des éléments des systèmes éducatifs allemand et luxembourgeois, et conduit à un diplôme du système allemand (*allgemeine Hochschulreife*) et au diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires. Il est préférable d'intégrer le Schengen-Lyzeum à la fin du cycle 3 de l'école fondamentale, mais une entrée à la fin du cycle 4 est également possible.





III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Après une classe de 5° réussie, l'élève peut choisir de se diriger vers la formation professionnelle au Luxembourg, qui offre un large éventail de qualifications, couvrant différents niveaux de formation. Cet éventail comporte plus de 140 formations. La formation professionnelle permet ainsi à un public diversifié de compléter son parcours éducatif avec un diplôme reconnu.

La formation professionnelle au Luxembourg offre également des passerelles permettant de progresser d'un diplôme à un autre. Par exemple, un titulaire d'un certificat de capacité professionnelle (CCP) peut accéder à la formation conduisant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans la même spécialité, généralement à partir de l'avant-dernière année de la formation. De même, un titulaire d'un DAP peut intégrer la formation menant au diplôme de technicien (DT), sous réserve de la compatibilité des spécialités, déterminée par un règlement grand-ducal.

1. LA FORMATION MENANT AU DIPLÔME DE TECHNICIEN (DT)

La formation de technicien est une formation polyvalente axée sur la vie professionnelle qui prépare à des postes à responsabilités.

Durée normale	• 4 années
Caractéristiques	 formation professionnelle poussée qui prépare à la vie active; formation technique, orientée vers la pratique professionnelle; formation organisée à plein temps au lycée, avec des stages en entreprise, ou partiellement en entreprise, sous contrat d'apprentissage; des modules préparatoires sont prévus pour les élèves qui désirent avoir accès à des études techniques supérieures dans leur spécialité.
Diplôme	Diplôme de technicien (DT).

2. LA FORMATION MENANT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)

La formation menant au DAP prépare à l'entrée dans la vie active avec la possibilité de poursuivre des formations en vue de l'obtention du brevet de maîtrise.

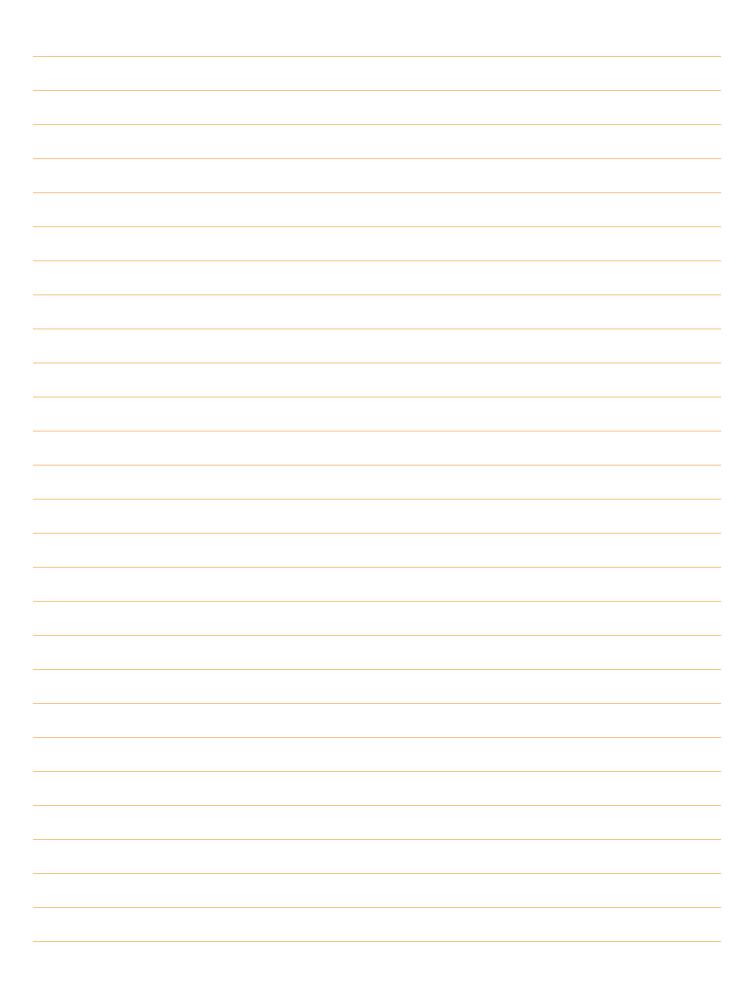
Durée normale	• 3 années
Caractéristiques	 développement des compétences nécessaires à l'excercice d'un métier ou d'une profession; formation soit sous contrat d'apprentissage, soit sous contrat de stage; des modules préparatoires sont prévus pour les élèves qui désirent avoir accès à des études techniques supérieures dans leur spécialité.
Diplôme	Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP).



3. LA FORMATION MENANT AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (CCP)

La formation menant au CCP permet d'acquérir les compétences professionnelles de base.

Durée normale	• 3 années
Caractéristiques	 formation professionnelle de base qui prépare à la vie active ; formation organisée sur base d'un contrat d'apprentissage.
Diplôme	Certificat de capacité professionnelle (CCP).



IV. LES AIDES ET CONSEILS



1. LA MAISON DE L'ORIENTATION (MO)

La Maison de l'orientation (MO) est une administration de l'État qui regroupe en un seul lieu - le 29, rue Aldringen à Luxembourg-Ville - des acteurs publics actifs dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. L'offre de la MO s'adresse à tout citoyen cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle. Les conseillers de huit services spécialisés sont disponibles, en principe sur rendez-vous, mais le citoyen peut bénéficier également d'un entretien dans le guichet unique de la MO sans rendez-vous, à titre gratuit et de manière anonyme, pour l'accompagner dans son orientation: https://maison-orientation.public.lu/fr/maison-orientation/guichet-unique.html

2. LE CENTRE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (CEPAS)

Au sein de la Maison de l'orientation, le CePAS offre aux adolescents et aux jeunes adultes âgés entre 12 et 30 ans, à leurs parents, familles et tuteurs un accompagnement psychologique et/ou psychothérapeutique, social et en psychomotricité. Toutes les consultations au CePAS sont gratuites et confidentielles.

Le CePAS est également en charge du traitement, de la décision, de la notification et de la liquidation des demandes de subventions (pour ménages à faible revenu) et de maintien scolaire introduites via les SePAS.

3. LE SERVICE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (SEPAS)

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée ainsi qu'avec les enseignants du lycée et les parents des élèves dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SePAS informent, accompagnent et soutiennent les élèves dans leurs questionnements et prises de décisions au niveau scolaire, professionnel et personnel. Sur le plan éducatif, ils accompagnent le développement de leurs ressources, notamment concernant

Contacts: Maison de l'orientation

29, rue Aldringen 1118 Luxembourg

Tél. : (+352) 800 281 81 e-mail : info@m-o.lu CePAS

Tél. : (+352) 247 759 10 e-mail : info@cepas.public.lu les élèves en situation de vulnérabilité, de discrimination ou de harcèlement et contribue à la protection de leurs droits.

Le personnel du SePAS comprend des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.

4. LE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF (SSE)

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service socio-éducatif (SSE) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée, ainsi qu'avec les enseignants et les parents dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SSE interviennent notamment dans le cadre de l'éducation non formelle :

- en proposant aux élèves une offre d'activités périscolaires ainsi que des projets socio-éducatifs en lien avec leurs besoins et leurs envies ;
- en favorisant la participation de tous les élèves à la vie du lycée, par l'accompagnement des comités d'élèves, des délégués de classe, et des élèves en général, pour tous les sujets qui les préoccupent dans leur vie quotidienne, aux niveaux personnel, social, scolaire, etc.

Le personnel du SSE comprend des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.

5. LA CELLULE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION SCOLAIRES (COI)

Dans chaque lycée il existe une cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI) composée de membres du personnel enseignant et du personnel éducatif ou psycho-social.

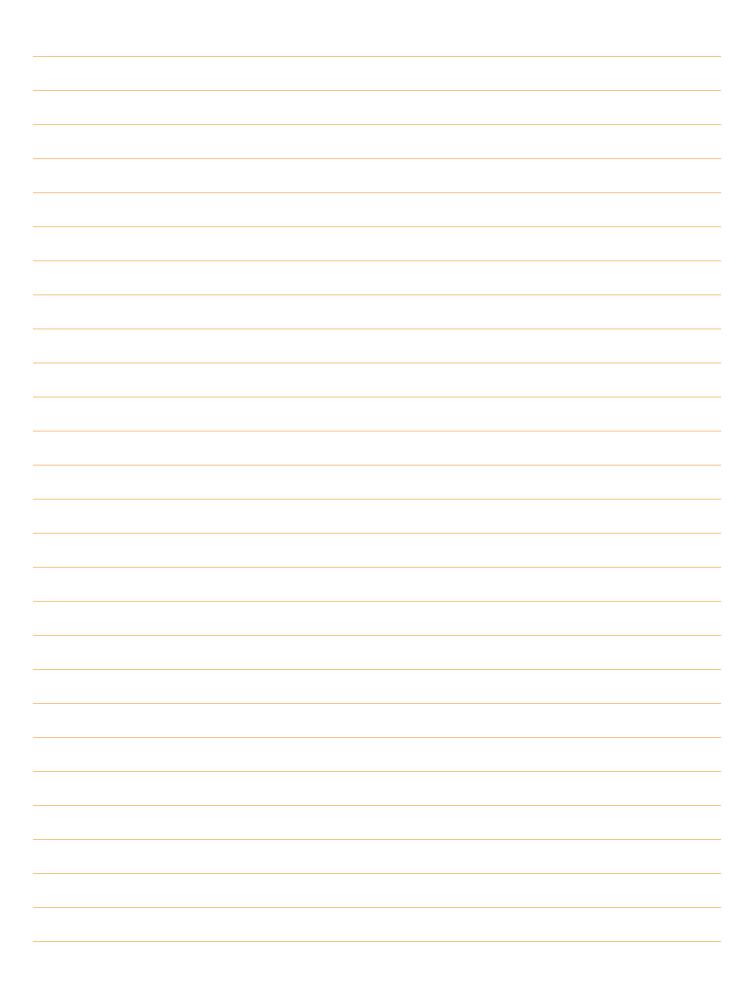
Ce service est chargé :

- de mettre en place, à l'intention de tous les élèves, des activités permettant d'apprendre à prendre des décisions et planifier les projets professionnels, afin de réussir leur parcours scolaire ;
- de mettre en place, à l'intention de tous les élèves, des activités permettant de connaître le monde du travail et de découvrir les études et formations ;
- de soutenir l'intégration scolaire des élèves.

Au sein des lycées :

- Cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI)
- Service socio-éducatif (SSE)
- Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)





V. LES LYCÉES ET LES INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



COORDONNÉES DES LYCÉES

CENTRE

Athénée de Luxembourg (AL)	24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	44 02 49 - 61 00	www.al.lu
Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)	119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg	40 39 45 - 205	www.ltb.lu
École de Commerce et de Gestion - School of Business and management (ECG)	21, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 51 00	www.ecg.lu
École internationale Gaston Thorn (EIGT)	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 61 02	www.eigt.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Blumm	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site High Five	112, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	26 65 03 50 -2	www.enad.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpertsberg	19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	46 76 16 - 205	www.artsetmetiers.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Dommeldange	20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg	26 68 91 - 20 07	
Lycée Aline Mayrisch (LAML)	38, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 32 11	www.laml.lu
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL)	Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg	22 23 02 - 504	www.lgl.lu
Lycée Josy Barthel (LJBM)	2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer	26 31 40 - 1	www.ljbm.lu
Lycée/International School Michel Lucius (LML)	157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg	47 33 95 - 50	www.lml.lu
Lycée Michel-Rodange (LMRL)	30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 71 00	www.lmrl.lu
Lycée Robert-Schuman (LRSL)	1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg	22 82 14 – 219	www.lrsl.lu
Lycée technique du Centre (LTC)	106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg	47 38 11 - 1	www.ltc.lu
Lycée technique du Centre (LTC) Annexe Kirchberg	6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg	43 43 32 - 1	
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS)	2, Place Thomas Edison L-1483 Strassen	44 11 37 36	www.ltps.lu
Sportlycée (SLL)	66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	22, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	57 50 50 901	www.cnfpc.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE)	B.P. 7 L-4501 Differdange Campus de l'EIDE L-4620 Differdange	28 85 72 1	www.eide.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE) Site Esch-sur-Alzette	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette	26 53 67 1	
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Belval	1, Avenue de la Fonte L-4364 Belvaux	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
Lycée Bel-Val (LBV)	100, avenue du Blues L-4368 Belvaux	26 55 47	www.lbv.lu
Lycée de Garçons Esch (LGE)	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	55 62 85 - 1	www.lge.lu
Lycée Guillaume Kroll (LGK)	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	55 95 45 - 205	www.lgk.lu
Lycée Hubert Clément (LHCE)	2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	55 71 55	www.lhce.lu
Lycée Nic-Biever (LNB)	28, rue du Parc L-3542 Dudelange	51 60 31	www.lnbd.lu
Lycée technique de Lallange (LTL)	Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	55 95 42 - 305	www.ltl.lu
Lycée Mathias Adam (LMA)	Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine	50 87 30 - 204	
Lycée Mathias Adam (LMA) Annexe Jenker	Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange	58 44 79 - 1	www.lyma.lu
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS CFNid)	13, rue de l'Église L-4922 Bascharage	54 64 74 202	www.ltps.lu

EST			
École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)	2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains	28 12 88 - 1	www.eimlb.lu
Lycée classique d'Echternach (LCE)	Ancienne Abbaye 1, rue du Pont L-6401 Echternach	72 87 15 - 100	www.lce.lu
Lënster Lycée International School (LLIS)	2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster	27 69 63 1	www.llis.lu
Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)	3, rue de l'École L-6722 Grevenmacher	75 06 65 - 0	www.maacherlycee.lu
Schengen-Lyzeum Perl (SLP)	Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl	2478 - 51 20	www.schengenlyzeum.eu

NORD			
Atert-Lycée Redange (ALR)	1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert	26 62 32 - 200	www.alr.lu
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	77, rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck	81 89 39 1	www.cnfpc.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)	19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch	80 87 91 1	www.ehtl.lu
École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB)	Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch	28 33 81 00	www.eimab.lu
Lycée classique de Diekirch (LCD)	32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	26 807 - 210	www.lcd.lu
Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC)	1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux	206 007 - 1	www.lesc.lu
Lycée Ermesinde (LEM)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch)	26 89 00 - 26	www.lem.lu
Lycée du Nord (LN)	19, rue Général Patton L-9551 Wiltz	95 93 20 - 232	www.lnw.lu
Lycée technique agricole (LTA)	1, Kréiwénkel L-9374 Gilsdorf	81 85 25 - 1	www.lta.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)	71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 92 01 - 305	www.ltett.lu
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen	52 35 25 1	www.ltpes.lu
Lycée technique pour Professions de Santé (LTPS CFEtt)	1, impasse avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 73 81 - 506	www.ltps.lu
Nordstad-Lycée (NOSL)	6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch	80 47 54 - 1	www.nosl.lu

ÉCOLES PRIVÉES subventionnées par l'État et appliquant les programmes officiels			
École privée Fieldgen (EPF)	21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 94 31 - 268	www.epf.lu
École privée Marie-Consolatrice (EPMC)	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	57 12 57 - 1	www.epmc.lu
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)	4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg	43 40 91 - 93	www.saintesophie.lu
École privée Sainte-Anne (EPSA)	108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck	81 22 10 - 211	www.sainte-anne.lu
Lycée privé Emile Metz (LPEM)	50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg	43 90 61 - 1	
Lycée privé Émile Metz (LPEM) Annexe Differdange	51, rue Émile Mark L-4620 Differdange	43 90 61 - 1	www.lpem.lu

COORDONNÉES DES INTERNATS		
CENTRE		
Internat Fieldgen , Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen	49 94 31 - 536	www.epf.lu
Convict épiscopal , Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg	44 743 - 206	www.convict.lu
Internat du Sportlycée , Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu
EST		
Institution St Willibrord, Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles	72 03 13	www.internat-echternach.lu

NORD		
Atert-Lycée , Redange Accueil de filles et de garçons du ALR	26 62 32 20	www.alr.lu
EIMAB, Mersch Accueil d'élèves du primaire et du secondaire	28 33 8 100	https://www.eimab.lu/boarding- school/
Internat Sigefroid, Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch	26 89 00 - 702	www.sigefroid.lu
Internat Sainte-Anne, Ettelbruck Les Internats Jacques Brocquart asbl Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	26 80 59 - 1	www.internats.lu/?-internat- sainte-anne-ettelbruck
Internat Jos Schmit , Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	80 34 40	www.internat-diekirch.lu
Internat du Nord , Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu
Villa , Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	95 73 73	www.lnw.lu



www.mengschoul.lu

t'aide à trouver le lycée qui t'accompagnera le mieux vers ton avenir.





